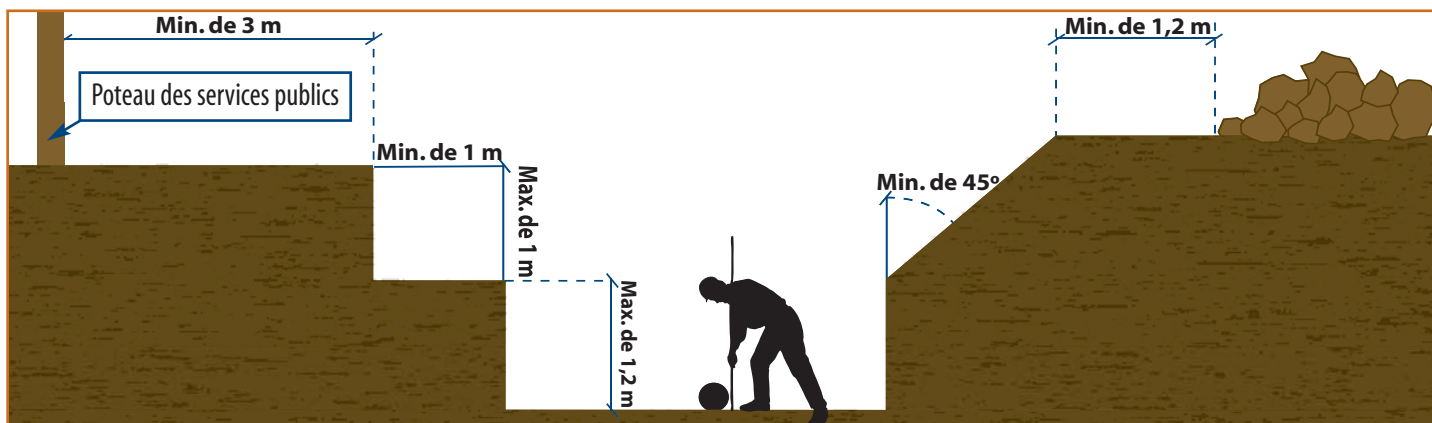


DANGER ALERTE

UN TRAVAILLEUR NÉO-BRUNSWICKOIS EST ENTERRÉ VIVANT



Un travailleur était en train de placer un tuyau de drainage au fond d'une tranchée de 1,8 m de profondeur et de 2 m de largeur lorsqu'un effondrement aux conséquences mortelles s'est produit. La tranchée avait été creusée dans un sol composé de terre végétale, de vase grise et de terre importée.

Le jour de l'incident, il y a eu trois effondrements au chantier pour lesquels il n'y a eu aucune blessure. Chaque fois, le propriétaire de l'entreprise a utilisé une excavatrice pour creuser à nouveau la tranchée afin que les travaux puissent se poursuivre.

Des témoins inquiets ont dit au travailleur de sortir de la tranchée parce qu'ils la trouvaient dangereuse. Un quatrième effondrement s'est alors produit, enterrant le travailleur jusqu'aux épaules.

Un témoin et le propriétaire de l'entreprise qui supervisait les travaux ont tenté de secourir le travailleur. Ils avaient réussi à le déterrer partiellement et ils étaient en train d'essayer de le sortir davantage pour l'éloigner de la paroi lorsqu'une autre section de la paroi s'est effondrée sur le travailleur et le propriétaire.

Ce cinquième effondrement a réenterré complètement le travailleur et le propriétaire jusqu'aux épaules. Lorsque des secouristes sont arrivés sur les lieux, le témoin avait réussi à dégager le propriétaire jusqu'à la taille. Le propriétaire a été transporté à l'hôpital, où il a été admis au service de soins intensifs.

Le corps du travailleur a été trouvé enterré sous environ 60 cm (2 pi) de terre. Le travailleur a été transporté à l'hôpital, où on a constaté le décès. L'autopsie a révélé que le travailleur est décédé des suites de graves lésions par écrasement au thorax, causées par le quatrième effondrement.

Mesures de prévention recommandées

1. NE JAMAIS pénétrer dans une tranchée lorsque la pente n'est pas sûre ou lorsque les parois sont en pente ou en gradins, ou ne sont pas bien soutenues par un étrésolement ou un encagement! Si un effondrement se produit, aussi petit soit-il, **SORTEZ DE LA TRANCHÉE ET N'Y RETOURNEZ PAS** tant que la tranchée ne soit rendue sécuritaire!
2. Gardez les déblais entassés à au moins 1,2 m du bord de l'excavation ou de la tranchée.
3. Enlevez les matériaux meubles qui peuvent tomber dans l'excavation ou la tranchée.
4. Lorsque tout équipement lourd est utilisé près d'une excavation ou d'une tranchée, assurez-vous que l'étrésolement, l'étrésolement ou l'encagement est convenable pour soutenir la pression et le poids additionnels de l'équipement.

Les articles 180 à 188 du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* donnent de plus amples renseignements à propos des excavations et des tranchées.